

PARIS, le 06/03/2002

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET
DES ORIENTATIONS DU RECOUVREMENT
DIROR

LETTRE CIRCULAIRE N° 2002-064

OBJET : Modification du champ d'application du Versement Transport (art. L.2333-64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Précision sur le périmètre des transports urbains de la Communauté d'Agglomération du PAYS de MONTBELIARD.

- Le taux versement transport est maintenu à 0,90 % sur l'ensemble du territoire.

- Changement de coordonnées bancaires de la Communauté d'Agglomération du PAYS de MONTBELIARD.

TEXTE A ANNOTER : Lettre circulaire n°1993-46 du 11/05/1993.

Par arrêté préfectoral du 28 octobre 1999, le District Urbain du PAYS de MONTBELIARD (identifiant n° 9302502) se transforme en Communauté d'Agglomération du PAYS de MONTBELIARD au 1^{er} janvier 2000.

Le numéro d'identifiant attribué à cette Communauté d'Agglomération est le n° 9302505.

A l'occasion de la transformation du District Urbain du PAYS de MONTBELIARD en Communauté d'Agglomération du PAYS de MONTBELIARD le périmètre des transports urbains est précisé. Il comprend les communes de :

ALLENJOIE, ARBOUANS, AUDINCOURT, BADEVEL, BART, BAVANS, BETHONCOURT, BROGNARD, COURCELLES-LES-MONTBELIARD, DAMBENOIS, DAMPIERRE-LES-BOIS, DASLE, ETUPES, EXINCOURT, FESCHES-LE-CHATEL, GRAND-CHARMONT, HERIMONCOURT, MANDEURE, MONTBELIARD, NOMMAY, SAINTE-SUZANNE, SELONCOURT, SOCHAUX, TAILLECOURT, VALENTIGNEY, VIEUX-CHARMONT, VANDONCOURT, VOUJEAUCOURT.

Il convient d'observer que les communes de BADEVEL, DASLE et VANDONCOURT ont été intégrées dans ce périmètre des transports urbains par les délibérations des 7 juin et 18 octobre 1993 avec effet au 1^{er} janvier 1994 et le versement transport est applicable à cette même date.

Le taux versement transport est maintenu à 0,90% sur l'ensemble du territoire.

La Communauté d'Agglomération du PAYS de MONTBELIARD possède de nouvelles coordonnées bancaires.

La taxe versement transport est donc à verser sur le compte de la Communauté d'Agglomération ouvert auprès de la Banque de France qui est géré par Monsieur le Trésorier Principal Municipal de MONTBELIARD.

Les informations relatives au champ d'application, au recouvrement et reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau ci-joint.

CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT

(articles L.2333.64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

Communauté d'Agglomération du PAYS de MONTBELIARD

COMMUNES CONCERNEES	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
-ALLENJOIE (Insee 25011)		01/04/1993	URSSAF DE MONTBELIARD
-ARBOUANS (Insee 25020)		01/04/1993	
-AUDINCOURT (Insee 25031)		01/04/1993	
-BADEVEL (Insee 25040)		01/01/1994	
-BART (Insee 25043)		01/04/1993	
-BAVANS (Insee 25048)		01/04/1993	
-BETHONCOURT (Insee 25057)		01/04/1993	
-BROGNARD (Insee 25097)		01/04/1993	
-COURCELLES-LES-MONTBELIARD (Insee 25170)		01/04/1993	
-DAMBENOIS (Insee 25188)		01/04/1993	
-DAMPIERRE-LES-BOIS (Insee 25190)		01/04/1993	
-DASLE (Insee 25196)		01/01/1994	
-ETUPES (Insee 25228)	0,90%	01/04/1993	
-EXINCOURT (Insee 25230)		01/04/1993	
-FESCHES-LE-CHATEL (Insee 25237)		01/04/1993	
-GRAND-CHARMONT (Insee 25284)		01/04/1993	
-HERIMONCOURT (Insee 25304)		01/04/1993	
-MANDEURE (Insee 25367)		01/04/1993	
-MONTBELIARD (Insee 25388)		01/04/1993	
-NOMMAY (Insee 25428)		01/04/1993	
-SAINTE-SUZANNE (Insee 25526)		01/04/1993	
-SELONCOURT (Insee 25539)		01/04/1993	
-SOCAUX (Insee 25547)		01/04/1993	
-TAILLECOURT (Insee 25555)		01/04/1993	
-VALENTIGNEY (Insee 25580)		01/04/1993	
-VANDONCOURT (Insee 25586)		01/01/1994	
-VIEUX-CHARMONT (Insee 25614)		01/04/1993	
-VOUJEAUCOURT (Insee 25632)		01/04/1993	
-			

Bénéficiaire du versement transport :

Communauté d'Agglomération du PAYS de MONTBELIARD

8, avenue des Alliés

B.P. 98407

25208 MONTBELIARD CEDEX

9302505

Identifiant :

M le Trésorier Principal de MONTBELIARD

Comptable dont dépend le bénéficiaire

Centre des Alliés

B. P. 386

25200 MONTBELIARD

BDF MONTBELIARD

30001 00552 C255 0000000 02